

Il y a 1 000 élèves de plus à inscrire en secondaire que l'an dernier

- La période des inscriptions s'ouvre ce lundi pour la première secondaire.

- Pour les parents, le parcours est toujours aussi complexe.

- Une nouvelle mouture du décret est cependant attendue au printemps.

Un nouveau décret en vue

C'est reparti. Une nouvelle fois, les parents des enfants en âge d'entamer leurs études secondaires vont se pencher sur le décret inscription et son parcours du combattant qui rythme désormais les rentrées scolaires (*voir ci-contre*).

Imaginé originellement en 2007 par la socialiste Marie Arena, alors ministre de l'Éducation, le dispositif a connu plusieurs moutures pour essayer d'offrir à l'enseignement francophone une plus grande équité. De nombreux rapports belges ou internationaux pointent, en effet, la ghettoïsation de certaines écoles.

Aujourd'hui, la commission de pilotage sur le décret inscription poursuit ses études pour connaître les effets du dispositif, mais les premiers chiffres n'annoncent pas une meilleure mixité dans les écoles. Certaines d'entre elles semblent toujours regrouper une écrasante majorité d'élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé, comme avant.

Des listes d'attente annoncées

Est-ce principalement pour cette raison? Le décret inscription reste, en tout cas, très peu populaire, et la majorité PS/CDH qui dirige actuellement la Fédération Wallonie-Bruxelles a promis de le revoir.

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), est en pleine rédaction, et présentera son texte au printemps, pour qu'il puisse être d'application au mois de septembre 2017. Le nouveau décret devrait donner un poids plus important au choix pédagogique des parents, même si les premières moutures de son texte n'ont pas encore reçu l'aval du PS.

En attendant, ce sont les listes d'attente qui s'additionnent chaque année durant l'été.

Le 31 août dernier, 152 élèves ne savaient pas encore quelle serait leur école. C'était plus qu'en août 2014 et vraisemblablement moins qu'en août 2016. On prévoit, en effet, l'inscription en première secondaire de 50 000 élèves; soit 1 000 élèves de plus que l'année dernière. On promet bien du plaisir à la commission interrégionale des inscriptions.

Repères

Le calcul de l'indice

Le degré de priorité auquel un élève a droit pour entrer dans l'école de son choix dépend de plusieurs critères. Chaque élève se verra attribuer une valeur en fonction de sa capacité à valider ces critères. Plus cet indice sera grand, plus il aura la chance de se voir inscrire.

La proximité géographique est un des critères qui entre en compte. Au départ, chaque enfant se voit attribuer une valeur de 1. Si l'enfant s'est rendu dans l'école primaire la plus proche de chez lui, son indice est multiplié par 2 (1,81 s'il s'agit de la deuxième école la plus proche, 1,61 s'il s'agit de la troisième, etc.). Si c'est le cas, et

que l'école secondaire de son premier choix est aussi la plus proche de son domicile, le résultat obtenu avant est multiplié par 1,98.

La distance entre l'école primaire et l'école secondaire entre également en compte. Si plus de quatre kilomètres les séparent, l'indice de l'élève sera multiplié par 1 tandis que si la distance est inférieure, l'indice est multiplié par des valeurs allant de 0,054 à 0,27.

L'élève obtiendra donc une valeur différente pour chaque école indiquée sur le formulaire d'inscription. Le système mis en place tient toutefois à valoriser l'école de premier choix. Ainsi, l'aboutissement des précédents indices sera multiplié par 1,5 pour l'établissement désiré, 1,4 pour le second, 1,3 pour le troisième, etc. L.V.

50 000

LE NOMBRE D'ÉLÈVES À INSCRIRE

A partir de ce lundi, et jusqu'au 4 mars, les parents des élèves de sixième primaire doivent aller inscrire leur enfant dans une école secondaire. Comme chaque année, il risque d'y avoir des déçus, qui ne pourront poursuivre leur scolarité dans l'établissement de leur premier choix. Essentiellement à Bruxelles.

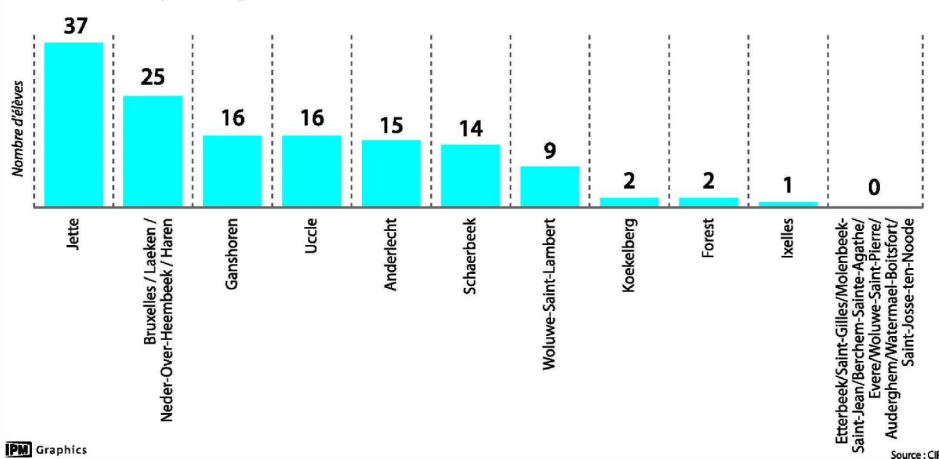
Nombre d'élèves qui étaient sur une liste d'attente le 31 août 2015

Au 31 août 2015, il restait donc **152** élèves uniquement sur une liste d'attente dont :

137
à Bruxelles.

15
en Wallonie.

À Bruxelles : répartition par communes



IPM Graphics

Source: Ciri

Les problèmes bruxellois

Des places en nombre

► **Proportion** L'an dernier, seules 58 des 469 écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avaient pas pu répondre à la demande. Il restait cependant encore 13 631 places dans les 411 écoles restantes.

► **Répartition** C'est surtout à Bruxelles que le problème se pose. Sur les 104 établissements de la capitale, 41 affichaient complet. Le Brabant wallon souffre aussi puisque 6 écoles (sur les 36 de la province) ont dû refuser du monde. Ailleurs en Wallonie, on ne trouvait guère que 11 établissements sur 329 à ne pas pouvoir répondre à toute la demande.

► **Compensation** Au total, 1090 élèves n'avaient pas trouvé de place au terme de la première phase d'inscription. Un nombre qui a dégrossi pour ne plus s'établir, le 31 août, qu'à 152 – soit quand même 35 de plus qu'un an auparavant.

Inscription mode d'emploi

Le décret inscription semble être un véritable casse-tête, tant de nombreuses considérations sont prises en compte afin de déterminer l'école de l'enfant. Mode d'emploi.

Un formulaire

Finis le principe: "Premier arrivé, premier servi." Les parents disposent de trois semaines, jusqu'au 4 mars, précisément, pour remettre le formulaire d'inscription qui leur a été donné au plus tard le 22 janvier. Rien ne sert de vouloir le rendre au plus vite. Les dossiers seront traités de la même façon, qu'ils aient été remis le 15 février ou rendus en dernière minute.

Les parents sont invités à mentionner sur le document le nom de l'école de leur choix, mais aussi d'autres écoles (jusqu'à dix), par ordre décroissant de préférence. Le document sera à déposer de préférence dans l'école du premier choix avant la fin de l'échéance fixée.

Et pas question de tricher! Les parents qui effectueraient une double inscription en prétextant avoir perdu ou ne pas avoir reçu le formulaire perdront toute priorité à l'inscription de leur enfant selon le classement des écoles choisies.

La sélection

Une fois les formulaires rendus, les établissements comptabilisent le nombre de demandes. Si la demande est inférieure à l'offre, l'école est considérée comme incomplète et tous les élèves sont alors admis. Par contre, si les demandes sont supérieures au nombre de places disponibles, une sélection sera opérée parmi les élèves. Les établissements sont toutefois tenus de réserver une partie de leurs places au profit d'élèves moins favorisés, "à l'indice socio-économique faible".

Plus la distance qui sépare l'élève de son école primaire ou de son école secondaire convoitée est courte, plus l'élève aura de chance d'être admis dans l'école de son choix (voir ci-contre). Si un des enfants du ménage est déjà scolarisé dans l'établissement en question, ou si un des parents y travaille, le futur élève sera considéré comme prioritaire. De même s'il appartient à un internat directement lié à l'établissement.

Une réponse parfois longue

Les parents qui ont la chance de voir leur enfant inscrit tout de suite dans l'école de leur choix – ce qui arrive dans 90 % des cas – seront prévenus dès la mi-mars.

Les malchanceux, placés en liste d'attente, verront leur cas traité par la Ciri, l'organe interrégional chargé d'analyser leur dossier. Être placé en attente n'est pas synonyme d'échec. Il faut, en effet, tenir compte des possibles changements de choix d'établissements et des échecs des élèves de 6^e primaire qui pourraient libérer des places.

Si l'enfant reste dans l'attente de son admission, la Ciri informe les parents de sa position dans la liste d'attente des écoles mentionnées sur le formulaire d'inscription. De plus, si l'élève est en attente pour l'école de son choix mais admis dans la deuxième, rien ne l'empêche, s'il est finalement admis dans l'école favorite, d'annuler son inscription dans le deuxième établissement.

La Ciri donne sa réponse définitive entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre. Une situation qui a déjà plongé dans l'angoisse de nombreux parents. Cette année, pour que l'étudiant ne connaisse pas son école la veille de la rentrée, la ministre a demandé à la Ciri d'informer les parents de l'établissement final le 24 août 2016 au plus tard.

L.V.

3 Questions à**FRANÇOISE BERTIEAUX**

Cheffe de groupe MR

au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1 Quel bilan faites-vous du décret inscription ?

Chaque année, le décret inscription fait ses dégâts, avec un nombre de plus en plus important d'élèves sans école, à la fin de l'année scolaire. Chaque année, il y a un embouteillage l'été, alors qu'entre-temps, il y a toujours un millier de places qui restent par ailleurs vacantes, mais pour lesquelles on ne fait rien pour les rendre attractives. La ministre annonce des nouvelles places. Mais, pour l'heure, on ne sait toujours pas combien il y en aura réellement en plus en septembre. Je reste donc très inquiète.

2 Et concernant ses effets sur la mixité ?

Les intuitions sont mauvaises, car même si le décret permet de forcer une certaine mixité à l'entrée, on sait que la rupture se passe surtout au milieu des humanités, au moment où notre système qui est "reléguant" chasse de certaines écoles les élèves les plus faibles. L'objectif de la mixité, c'est de pouvoir la maintenir durant toute la durée du secondaire. Et cela, actuellement, ce n'est pas le cas, puisque nous avons un système qui est, par essence, reléguant.

3 Il faut donc l'abroger, ce décret inscription ?

Notre ligne n'a jamais bougé. Oui, il faut l'abroger, tel qu'il existe actuellement. Il faut arrêter les dégâts qu'il fait. Il y aura toujours des enfants qui n'auront pas l'école de leur choix, car certaines écoles sont très demandées, mais il faut un système balisé au sein duquel le critère pédagogique a plus d'importance. Mais attention, pas comme le propose la ministre Milquet qui l'insère au milieu d'autres critères, et qui fait en sorte que l'on ne sait jamais prévoir le résultat qui en sortira. Il faut quelque chose de beaucoup plus clair qui permette aux parents et aux directions de redevenir des acteurs du système.